

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2026

La séance du Conseil débute à 19 h

Étaient présents :

JACQUE Jean-Pierre
PERCHERON Caroline
LAHURE Eric
SAILLET Josette
WOJCIK Jean Louis
FOULON Nathalie
POLLRATZKY Marc
PIEDFER Dominique
HOUSSEON Ludovic
TROMBINI AM
LECOINTRE C
BORASO Michèle
BIZOT Hervé
CAILLARD Eveline
CHRIST Gérard
COLLIGNON Nicole
LEUENBERGER P
STUPKA M
PAQUIN Guy

Absents ayant donné mandat de procuration : TEYSSIER F à PERCHERON C- DEL PINO V à D PIEDFER- P HIBLOT à G PAQUIN

Absents : BRETAR V- LOCATELLI V- DIDRY M- DIEUDONNE N- GERARD G

Excusés :

Nombre :

De Conseillers en exercice

De Présents

De Votants

La séance débute à 19h 00

Lecture des pouvoirs

1 - ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, il doit être procédé à la nomination d'un secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré
A l'unanimité
décide de désigner D PIEDFER Secrétaire de séance

2 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 03 03 2026 **Annexe DEL 26-03-01**

Le Conseil sera invité à prendre connaissance du procès-verbal de la séance du conseil du 03 03 2026 et de l'approuver.

Présentation JP JACQUE

G PAQUIN : une correction concernant le trottoir « ALDI » : il s'agit de Mc DO et Action

Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré
A l'unanimité

Décide d'approuver le Pv de la séance du 03 03 2025

3- FINANCES

- **Approbation du CFU DEL 26-03-02**

Le Conseil est appelé à délibérer sur le COMPTE FINANCIER UNIQUE de l'exercice 2025, dressé par le Receveur Municipal et l'ordonnateur (ce CFU remplace le Compte administratif et le Compte de Gestion)

Le Maire quitte l'assemblée
Présentation C PERCHERON

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 219 157,74	2 429 377,38	1 611 310,85	178 469,51
RECETTES	4 219 157,74	1 904 565,88	1 023 430,79	1 291 161,07
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	6 970 167,29	6 044 536,67	0,00	925 630,62
RECETTES	6 970 167,29	6 312 482,21	0,00	657 685,08

Le Conseil sera amené à valider le CFU 2025 tel que présenté

J SAILLET demande ce que sont les crédits sans emploi. Il lui est répondu qu'ils correspondent aux réalisations – les RAR

Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré
AVEC 21 POUR (le Maire ne votant pas)

Décide d'approuver le CFU 2026

- **Affectation du résultat 2025 DEL 26-03-03**

Le Conseil Municipal sera amené à approuver l'affectation des résultats 2025

Présentation JP JACQUE

BUDGET VILLE				
Résultats - Exercice 2025				
EXERCICE 2025	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	RECETTES	6 312 482,21	RECETTES	1 904 565,88
DEPENSES	6 044 536,67	DEPENSES	2 429 377,38	
Resultat Brut Exercice	EXCEDENT	267 945,54	DEFICIT	-524 811,50
Résultat 2024 reporté	Excédent RF 002	1 218 590,36	Excédent RI 001	774 964,81
A - Résultat cumulé GLOBAL (Net)	EXCEDENT	1 486 535,90	EXCEDENT	250 153,31
RESTE A REALISER			RECETTES	1 023 430,79
			DEPENSES	1 611 310,85
Solde RAR			DEFICIT	-587 880,06
Résultat global avec RAR			DEFICIT	-337 726,75
Ecritures de reprise des résultats				
Affectation résultat fonctionnement			RI 1068	337 726,75
	DF 002	0,00	DI 001	0,00
	RF 002	1 148 809,15	RI 001	250 153,31

Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré
A l'unanimité

Décide d'approuver l'affectation des résultats ci-dessus

- **Budget Primitif 2026 DEL 26-03-04**

Le Conseil est appelé à délibérer sur le BUDGET PRIMITIF de l'exercice 2026

Présentation JP JACQUE.

Le Maire reprend la liste des investissements prévus

INVESTISSEMENTS 2026				
Avec reprise des résultats				
Dispo	775 290,15			
	Opération 925012 - Platinerie			150 000,00
	Canal usinier			
	Sol Lagrange			
	Signalisation 2026			8 000,00
	Matériel ESV	Tondeuse pro, perche télescopique, compresseur PF, sécateur batterie		4 500,00
	Plantations	Aménagement ST, remplct taupière, arbres rue Limana		2 750,00
	ST Ged Event Vestiaire, toit tente, passage cable			2 600,00
	ST Servante			1 550,00
	Matériel expo	48 Grilles expo avec housse		
	PI 2025	2 PI		9 000,00
	Citerne incendie photovoltaïque			49 300,00
	Buse béton pompage			7 068,00
	Création plan cimetière logiciel			3 600,00
	Panneau plan cimetière			4 600,00
	Mobilier urbain			5 000,00
	Caméras étanchéité Château d'eau et lecture plaque centre ville			3 500,00
	WC publics PMR+2 urinoirs			
	WC publics PMR uniquement			45 000,00
	P.Fontaine couverture volière			18 550,00
	P.Fontaine abris			4 000,00
	P.Fontaine matériels			5 000,00
	P.Fontaine WC PMR			
	P.Fontaine éclairage plan d'eau			
	Panneau plan ville			
	Vitrines mairie			1 300,00
	PC Carole			1 500,00
	St Jean Retroprojecteur			750,00
	St Jean linge Manutan			2 720,00
	St Jean linge et plancha Amazon			1 160,00
	Autolaveuse Brassens			
	Aspirateur Lola			215,00
	Refection salle conseil			20 400,00
	Avec option vitrification parquet			
	Escalier mairie			20 000,00
	Voirie accès déchetterie			
	Logiciel Police passage web			1 400,00
	Chalets Noël			41 000,00
	Plots solaire passage piétons			11 000,00

	Bâtiment foot			74 000,00
	Isolation Lagrange			50 000,00
	Voirie chemin Aldi			
	Sonorisation Forum			97 500,00
	Divers			128 327,15
			Total	775 290,15

Le Maire précise que les projets d'investissement avaient été vus en réunions préparatoires et que tout n'est pas affecté puisqu'il reste une opération divers à 128 237.15€. Des travaux sur les allées de l'ancien cimetière seront peut-être pris dessus

Le maire poursuit par la présentation synthétique du BP 2026

Investissement

DEPENSES			RECETTES		
Code	Libellé	Budget	Code	Libellé	Budget
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 000,00	001	Excédent d'investissement reporté	250 153,31
16	Emprunts et dettes assimilés	350 191,00	021	Virement de la section de fonctionnement	542 617,15
20	Immobilisations incorporelles		040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	305 000,00
041	Opérations patrimoniales	102 500,00	041	Opérations patrimoniales	102 500,00
21	Immobilisations corporelles		10	Dotations, fonds divers et réserves	587 726,75
23	Immobilisations en cours		13	Subventions d'investissement reçues	43 864,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 000,00	21	Immobilisations corporelles	
27	Autres immobilisations financières		27	Autres immobilisations financières	
	<i>RAR</i>	1 611 310,85		<i>RAR</i>	1 023 430,79
	<i>Nouvelles inscriptions invest.</i>	775 290,15			
	Total :	2 855 292,00		Total :	2 855 292,00

Fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
Code	Libellé	Budget	Code	Libellé	Budget
011	Charges à caractère général	2 156 422,00	002	Excédent de fonctionnement reporté	1 148 809,15
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 462 245,00	013	Atténuations de charges	2 000,00
014	Atténuations de produits	214 975,00	70	Produits des services, domaine et ventes diverses	276 947,00
023	Virement à la section d'investissement	542 617,15	73	Impôts et taxes	680 254,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	305 000,00	731	Impositions directes	2 507 500,00
65	Autres charges de gestion courante	608 381,00	74	Dotations, subventions et participations	1 637 110,00
66	Charges financières	53 500,00	75	Autres produits de gestion courante	99 520,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	76	Produits financiers	0,00
			77	Produits exceptionnels	1 000,00

68	Dotations aux amortissements et provisions	20 000,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 000,00
	Total :	6 365 140,15		Total :	6 365 140,15

Le BP 2026 s'équilibre comme suit :

BP 2026	RECETTES	DEPENSES
INVESTISSEMENT	2 855 292,00	2 855 292,00
FONCTIONNEMENT	6 365 140,15	6 365 140,15

Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré
A l'unanimité

Décide d'approuver le BP 2026 tel que présenté

- **CONVENTION lutte contre le frelon asiatique DEL 26-03-05**

4 interventions ont été réalisées sur le territoire communal soit 200€ de participation financière à solliciter

Il appartiendra au Conseil d'approuver la convention financière portant participation financière dans le cadre de la lutte contre le frelon dont voici les termes

Entre :

La Commune de LONGUYON

Représenté par son Maire,

Et

La Communauté de Communes TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS (T2L)

Représenté par son Président, Monsieur Jean Pierre JACQUE

PREAMBULE

Lors de son conseil communautaire du 9 avril 2025, la Communauté de Communes a ouvert une ligne de crédit de 3000€ pour son plan de lutte contre les frelons asiatiques afin de les éliminer du territoire de la Communauté de Communes. Le chef de fil de cette opération est Monsieur Philippe GRETHEN, représentant du Rucher école et référent sur le territoire.

Sur la ligne de crédit ouvert, la T2L a acheté 30 pièges à frelon asiatique pour 1187.90€ TTC qui ont été mis à disposition de chaque commune membre.

Pour le solde de 1800€, il a été décidé de verser 50€ par dossier de destruction de nid de frelons réalisé par un particulier, une commune ou une entreprise.

Chaque dossier devra obligatoirement transiter et avoir reçu l'accord de Monsieur Philippe GRETHEN. Sans cette validation aucune participation ne sera versée.

Dans cette opération, la T2L valide 36 interventions.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Participation financière de lutte contre les frelons asiatiques : 50€ par intervention.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS

Par la présente convention, la commune s'engage à intervenir contre les frelons asiatiques en détruisant les nids sur son territoire et en demandant l'aval à Monsieur Philippe GRETHEN.

La Communauté de Communes TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS s'engage à verser une participation de 50€ (cinquante euros) à la commune par dossier de destruction de nids de frelons, validé par Monsieur GRETHEN.

ARTICLE 3 - MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La communauté de Communes versera ladite participation selon les modalités suivantes :

Fournir

- Facture de destruction des nids de frelons au nom de la commune ;
- Validation de Monsieur GRETHEN ;
- RIB de la commune.

JP JACQUE : il s'agit d'une participation de 50€ de la part de la T2L par destruction de nid. La destruction coûte plus cher mais c'est toujours ça. Il faut contacter le maire de Charency pour faire valider la destruction et la participation financière de la T2L

Il appartiendra au conseil de prendre une délibération concordante afin de pouvoir se faire rembourser la participation financière qui lui est due.

**Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré
A l'unanimité**

Décide d'approuver la signature de la convention proposée par la CCT2L concernant la participation de l'EPCI dans la lutte contre les frelons asiatiques

La séance est levée à 19h12

Le secrétaire de séance

D PIEDFER

Le Maire

JP JACQUE